

# PIECE III : NATURE, CONSISTANCE, VOLUME ET NOMENCLATURE DANS LESQUELLES DOIVENT ETRE RANGES LES TRAVAUX

## 1. Description générale du projet

Le projet consiste en la mise en place de dix-huit piézomètres au niveau de la commune de Granville (50) afin de réaliser un suivi de la qualité des eaux souterraines et une étude hydrogéologique. Les PZE14 et PZE17 ont été installés au droit de 2 anciens sondages réalisés par AECOM.

## 2. Réalisation des investigations

Les caractéristiques des vingt ouvrages sont présentées dans le **Tableau 2**. Tous les piézomètres ont été équipés d'un capot hors-sol sur massif de scellement en tête. Les coupes des ouvrages sont présentées en **Annexe 1**.

► Dossier de déclaration au titre du Code de l'Environnement (Loi sur l'Eau) pour la régularisation de 18 piézomètres et de 2 sondages

**Tableau 2 : Caractéristiques des ouvrages**

Nom de l'ouvrage	Profondeur de l'ouvrage	Méthode de foration (mm)	Diamètre d'équipement (mm)	Équipement en Tubage PVC	Équipement de l'espace annulaire
PZE1	5 m	ODEX 145 mm	64/75 mm	Tube plein de 0 à 0,9 m Tube crépiné de 0,9 à 5 m	Cimentation de 0 à 0,3 m de profondeur Bouchon d'argile de 0,3 à 0,8 m de profondeur Mise en place de gravillons drainants de 0,8 à 5 m de profondeur
PZE2	5,15 m	ODEX 145 mm	64/75 mm	Tube plein de 0 à 1,2 m Tube crépiné de 1,2 à 5,15 m	Cimentation de 0 à 0,3 m de profondeur Bouchon d'argile de 0,3 à 0,8 m de profondeur Mise en place de gravillons drainants de 0,8 à 5,15 m de profondeur
PZE3	3,85 m	ODEX 145 mm	64/75 mm	Tube plein de 0 à 0,9 m Tube crépiné de 0,9 à 3,85 m	Cimentation de 0 à 0,3 m de profondeur Bouchon d'argile de 0,3 à 0,7 m de profondeur Mise en place de gravillons drainants de 0,7 à 3,85 m de profondeur
PZE4	5,15 m	ODEX 145 mm	64/75 mm	Tube plein de 0 à 1,2 m Tube crépiné de 1,2 à 5,15 m	Cimentation de 0 à 0,3 m de profondeur Bouchon d'argile de 0,3 à 0,8 m de profondeur Mise en place de gravillons drainants de 0,8 à 5,15 m de profondeur
PZE5	12 m	ODEX 145 mm	64/75 mm	Tube plein de 0 à 1,1 m Tube crépiné de 1,1 à 12 m	Cimentation de 0 à 0,7 m de profondeur Bouchon d'argile de 0,7 à 0,9 m de profondeur Mise en place de gravillons drainants de 0,9 à 12 m de profondeur
PZE6	10,2 m	ODEX 145 mm	52/60 mm	Tube plein de 0 à 6,2 m	Cimentation de 0 à 0,3 m de profondeur Bouchon d'argile de 0,3 à 0,8 m de

► Dossier de déclaration au titre du Code de l'Environnement (Loi sur l'Eau) pour la régularisation de 18 piézomètres et de 2 sondages

Nom de l'ouvrage	Profondeur de l'ouvrage	Méthode de foration (mm)	Diamètre d'équipement (mm)	Equipement en Tubage PVC	Equipement de l'espace annulaire
				Tube crépiné de 6,2 à 10,2 m	profondeur et de 5 à 5,6 m Mise en place de gravillons drainants de 0,8 à 5 m de profondeur et de 5,6 à 10,2 m
PZE7	10,4 m	ODEX 145 mm	52/60 mm	Tube plein de 0 à 6,5 m Tube crépiné de 6,5 à 10,4 m	Cimentation de 0 à 6,5 m de profondeur Bouchon d'argile de 0,3 à 0,8 m de profondeur et de 6,2 à 6,7 m Mise en place de gravillons drainants de 0,8 à 6,2 m de profondeur et de 6,7 à 10,4 m
PZE8	21,3 m	Sonic 220 mm	80/90 mm	Tube plein de 0 à 16,2 m Tube crépiné de 16,2 à 21,3 m	Cimentation de 0 à 14,7 m de profondeur Bouchon d'argile de 14,7 à 15,5 m de profondeur Mise en place de gravillons drainants de 15,5 à 21,3 m de profondeur
PZE9	21,3 m	Sonic 220 mm	80/90 mm	Tube plein de 0 à 16,1 m Tube crépiné de 16,1 à 21,3 m	Cimentation de 0 à 14,7 m de profondeur Bouchon d'argile de 14,7 à 15,5 m de profondeur Mise en place de gravillons drainants de 15,5 à 21,3 m de profondeur

Nom de l'ouvrage	Profondeur de l'ouvrage	Méthode de foration (mm)	Diamètre d'équipement (mm)	Equipement en Tubage PVC	Equipement de l'espace annulaire
PZE11	4 m	Carottage à l'eau 140 mm	80/90 mm	Tube plein de 0 à 1 m Tube crépiné de 1 à 4 m	Cimentation de 0 à 0,3 m de profondeur Bouchon d'argile de 0,3 à 0,8 m de profondeur Mise en place de gravillons drainants de 0,8 à 4 m de profondeur
PZE12	5 m	Carottage à l'eau 140 mm	80/90 mm	Tube plein de 0 à 0,7 m Tube crépiné de 0,7 à 5 m	Cimentation de 0 à 0,3 m de profondeur Bouchon d'argile de 0,3 à 0,8 m de profondeur Mise en place de gravillons drainants de 0,8 à 5 m de profondeur
PZE13	6 m	Carottage à l'eau 140 mm	80/90 mm	Tube plein de 0 à 2 m Tube crépiné de 2 à 6 m	Cimentation de 0 à 1,4 m de profondeur Bouchon d'argile de 1,4 à 2 m de profondeur Mise en place de gravillons drainants de 2 à 6 m de profondeur
PZE14	11,1 m	ODEX 145 mm	80/90 mm	Tube plein de 0 à 5,1 m Tube crépiné de 5,1 à 11,1 m	Cimentation de 0 à 3,8 m de profondeur Bouchon d'argile de 3,8 à 4,4 m de profondeur Mise en place de gravillons drainants de 4,4 à 11,1 m de profondeur
PZE15	10 m	ODEX 145 mm	80/90 mm	Tube plein de 0 à 7 m Tube crépiné de 7 à 10 m	Cimentation de 0 à 4 m de profondeur Bouchon d'argile de 4 à 6,5 m de profondeur Mise en place de gravillons drainants de 6,5 à 10 m de profondeur
PZE16	7,3 m	Carottage à l'eau 140 mm	80/90 mm	Tube plein de 0 à 2,3 m Tube crépiné de 2,3 à 7,3 m	Cimentation de 0 à 1,5 m de profondeur Bouchon d'argile de 1,5 à 2 m de profondeur Mise en place de gravillons drainants de 2 à 7,3 m de profondeur
PZE17	9,5 m	ODEX 145 mm	80/90 mm	Tube plein de 0 à 4,5 m	Cimentation de 0 à 2,5 m de profondeur Bouchon d'argile de 2,5 à 3,5 m de

Nom de l'ouvrage	Profondeur de l'ouvrage	Méthode de foration (mm)	Diamètre d'équipement (mm)	Equipement en Tubage PVC	Equipement de l'espace annulaire
				Tube crépiné de 4,5 à 9,5 m	Mise en place de gravillons drainants de 3,5 à 9,5 m de profondeur
Pz101	6 m	Tarière 200 mm	52/60 mm	Tube plein de 0 à 1,5 m Tube crépiné de 1,5 à 6 m	Cimentation de 0 à 0,3 m de profondeur Bouchon d'argile de 0,3 à 0,8 m de profondeur Mise en place de gravillons drainants de 0,8 à 6 m de profondeur
Pz102	5,7 m	Tarière 200 mm	52/60 mm	Tube plein de 0 à 1,5 m Tube crépiné de 1,5 à 5,7 m	Cimentation de 0 à 0,5 m de profondeur Bouchon d'argile de 0,5 à 1,5 m de profondeur Mise en place de gravillons drainants de 1,5 à 5,7 m de profondeur
SC30	10,8 m	Carottage 80 mm			
SC67	7 m	Carottage 80 mm			
Non équipé					

### 3. Rubrique de la nomenclature concernée par le projet

Le **Tableau 3** présente la nomenclature de la loi sur l'eau (codifiée à l'article R.214-1 de Code de l'Environnement) concernée par le projet.

**Tableau 3 : Rubrique de la nomenclature de la loi sur l'eau concernée par le projet**

Rubrique	Intitulé	Projet
<b>Titre 1 : Prélèvements</b>		
1.1.1.0	Sondage, forage, y compris les essais de pompage, création de puits ou d'ouvrage souterrain, non destiné à un usage domestique, exécuté en vue de la recherche ou de la surveillance d'eaux souterraines ou en vue d'effectuer un prélèvement temporaire ou permanent dans les eaux souterraines, y compris dans les nappes d'accompagnement de cours d'eau (D)	<b>Déclaration</b> – régularisation de dix-huit piézomètres et de 2 sondages

**Le projet est donc soumis à déclaration pour la rubrique 1.1.1.0 de la nomenclature au titre du Code de l'Environnement (loi sur l'eau).**